

Concours Agricole, 1903

(From Quinzaine Coloniale, September 25, 1903, pages 626-626. Retrieved on October 8, 2007 from <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k31403z/f181.table>)

Tunisie . — agriculture. — Concours agricole.

Le résident à Tunis a décidé qu'un concours agricole aurait lieu à Sfax à l'époque de la prochaine campagne de fabrication de l'huile d'olive, c'est-à-dire à la fin de janvier ou au début de février 1904. On sait que cette ville est au centre d'une région dans laquelle les plantations d'oliviers se sont développées d'une manière considérable dans ces dernières années. 1 800 000 oliviers constituent aujourd'hui des plantations qui rayonnent en éventail autour de Sfax. Déjà bon nombre sont en rapport et une grande quantité de jeunes pieds sont à la veille de produire.

D'autre part, la fabrication de l'huile qui s'effectuait autrefois dans des moulins primitifs a fait des progrès considérables et des usines importantes et perfectionnées existent à Sfax comme à Sousse, Mehdia, etc ...

Le concours projeté qui portera essentiellement sur le matériel d'huilerie et sur les procédés perfectionnés de fabrication de l'huile ne peut manquer de présenter un très grand intérêt. Les constructeurs pourront dès maintenant se préoccuper de saisir cette occasion pour faire connaître leurs appareils dans une région qui est appelée à être à bref délai un débouché important pour leur industrie. Des prix importants pour le matériel oléicole, des médailles pour les exposants de produits agricoles seront décernés par le gouvernement tunisien.

Avec l'époque du concours coïncidera eu outre la réunion d'un congrès oléicole analogue à celui qui s'est tenu en mai dernier à Bougie, et auquel pourront prendre part toutes les personnes qui s'intéressent à la fabrication et en commerce de l'huile d'olive. Il n'est pas douteux que les études qui ont déjà été entreprises à Bougie y seront poursuivies utilement.

Les détails d'organisation du concours projeté, ainsi que le programme des questions qui seront examinées au congrès, seront fixés ultérieurement.

Le Congrès sera placé sous le patronage de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture de Sfax ; le gouvernement tunisien sera représenté par des délégués; la Chambre d'agriculture de Tunis, les autres corps élus de la Régence ont promis leur participation tant au Congrès qu'au concours agricole.

La Loi Phylloxérique. —*Protestation.* — *L'Economiste français* s'alarme de ce que le gouvernement du Protectorat se laisserait entraîner, malgré l'opposition unanime du Syndicat des viticulteurs, sur la demande de quelques horticulteurs, à abolir les dispositions protectrices de la loi phylloxérique.

Notre confrère rappelle que c'est la culture de la vigne qui a posé les bases de la prospérité de la Tunisie. Et ce qui a surtout encouragé ce mouvement viticole, c'est que la Tunisie est restée indemne du phylloxéra, c'est même le seul pays du monde entier où l'on n'ait pas encore constaté une seule tache phylloxérique. On ne saurait évidemment sacrifier cette prospérité aux intérêts de quelques horticulteurs.

(From *Quinzaine Coloniale*, September 25, 1903, pages 626-626. Retrieved on August 10 from <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k31403z/f181.table>)